



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09

mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU lundi 01 mars 2021 – 20 h 30

APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA A LA COMMUNE DE DURENQUE (12) ET A LA COMMUNE DE ROUSSAYROLLES (81)

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CEOR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

FONCIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE C 555 POUR LES PROJETS DE CENTRE DE SECOURS ET DE MAISON AGES ET VIE

ADRESSAGE : NUMEROTAGE ET DENOMINATION DES VOIES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

ARCHIVAGE : ADHESION AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE PRET D'UN APPAREIL DESTINE A MESURER LA PRESSION ET LE DEBIT DES POTEAUX A INCENDIE

CONVENTION DE PASSAGE POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR L'EXTENSION DE LA ZA DE PLAISANCE

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

Projet aire de jeux, parcours de santé et city stade

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 1er mars 2021

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur FRAYSSE, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame DRULHE, Madame LAGARDE, Monsieur SOULIE, Monsieur BOUSQUET, Monsieur CRANSAC, Madame GAYRARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Madame COSTES, Madame BLANC, Monsieur ISNARD

Représentés : Monsieur CANIVENQ par Monsieur COSTES, Monsieur BOUSQUET par Monsieur ISNARD

Secrétaire : Monsieur ISNARD Claude

Date de la convocation : 24/02/2021

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 04/03/2021

Publié le : 05/03/2021

OBJET : APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Monsieur le Maire annonce que la délibération en date du 22 décembre 2020 porte sur l'approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes au Syndicat.

La révision des statuts concerne la modification de la composition du syndicat, de son comité syndical, de son bureau syndical et sur la création d'un conseil d'exploitation.

Ainsi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Le Conseil Municipal de CASSAGNES-BEGONHES après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les statuts du syndicat mixte des eaux du LEVEZOU SEGALA.

OBJET : APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA A LA COMMUNE DE DURENQUE (12) ET A LA COMMUNE DE ROUSSAYROLLES (81)

Monsieur le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 22 décembre 2020, a donné un avis favorable aux adhésions des communes de DURENQUE (12) et de ROUSSAYROLLES (81).

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune de DURENQUE (12) et de la Commune de ROUSSAYROLLES (81) au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, pour le transfert de la compétence «eau» ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CEOR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place du Céor dans CASSAGNES-BEGONHES, il convient de signer une convention de partenariat avec le Département de l'Aveyron pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron s'engage à accompagner financièrement l'opération par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

OBJET : FONCIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE C 555 POUR LES PROJETS DE CENTRE DE SECOURS ET DE MAISON AGES ET VIE

Monsieur le Maire annonce que pour le projet de création d'un nouveau centre de secours et pour le projet de maison Ages et Vie, il convient que la Commune fasse l'acquisition du foncier.

Il s'agit de faire l'acquisition de la parcelle C 555, d'une superficie d'environ 7 744 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder à l'acquisition au prix de 55 000 € de la parcelle C 555 appartenant à l'indivision Bessièrre et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires et lui donner délégation de signature dans ce dossier, notamment pour la signature des actes notariés.

OBJET : ADRESSAGE : NUMEROTAGE ET DENOMINATION DES VOIES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des habitations faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons.

Monsieur le Maire indique que le SMICA propose un accompagnement en la matière et qu'une rencontre a d'ores-et-déjà eu lieu le 10/02/2021.

Par la suite, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et notamment de retenir le SMICA pour aider la collectivité dans sa démarche.

OBJET : ARCHIVAGE : ADHESION AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'ils en assurent eux-mêmes la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et technique de l'État et conformément à la législation applicable en la matière.

Il fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la F.P.T de l'Aveyron propose une mission d'archivage.

Il expose que dans ce cadre le Centre de Gestion propose de mettre à disposition de la collectivité un archiviste pouvant effectuer les tâches suivantes :

- Tri et classement des documents d'archives
- Sensibilisation et conseil en archivage auprès des agents
- Elaboration de procédures et accompagnement de projets d'archivage,
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- Suivi et mise à jour régulière du classement mis en place

Il expose la proposition de l'archiviste formulée suite à un diagnostic réalisé sur place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adhérer au service facultatif « Archivage » du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et conventions révisibles et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération et à faire appel en cas de besoin à l'archiviste du Centre de Gestion.

OBJET : CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE PRET D'UN APPAREIL DESTINE A MESURER LA PRESSION ET LE DEBIT DES POTEAUX A INCENDIE

La Commune de CASSAGNES-BEGONHES doit procéder au contrôle du débit des poteaux incendie.

Dans ce cadre, le SDIS nous propose une mise à disposition d'un appareil destiné à mesurer la pression et le débit des bouches ou poteaux à incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS de l'Aveyron.

OBJET : CONVENTION DE PASSAGE POUR L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR L'EXTENSION DE LA ZA DE PLAISANCE

Dans le cadre de l'extension du réseau électrique pour l'extension de la ZA de Plaisance, le SIEDA demande à la Commune de CASSAGNES-BEGONHES de signer une convention de passage pour l'extension du réseau électrique sur la parcelle C 357 appartenant à ce jour à la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de passage avec le SIEDA.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DM_2020_012 DECISION DU MAIRE SUPPRESSION REGIE DE RECETTE ACCUEIL PERISCOLAIRE

DM_2020_001 TARIFS COMMUNAUX AU 01.01.2021

DM_2021_002 MISE A JOUR DU BAIL POUR LA CASERNE DE GENDARMERIE DE CASSAGNES-BEGONHES

DIA 01205720G0019 parcelle D 724 LE BOURNHOU - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0020 parcelle AB 402 RUE HENRI ESCORBIAC- Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0021 parcelles AB 166 167 168 169 23 AVENUE DE LODEVE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205720G0022 parcelle D 329 3 ROUTE DU CEG - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205721G0001 parcelle D 447 19 CITE BEAUREGARD - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205721G0002 parcelle AB 220 35 RUE DU CENTRE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205721G0003 parcelle AB 238 6 RUE DES CALGUIERES - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205721G0004 parcelle AB 285 2 PLACE DU CENTRE - Non exercice du droit de préemption

DIA 01205721G0005 parcelle AB 224 1 RUE DU BARRY - Non exercice du droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

Projet aire de jeux, parcours de santé et city stade

Madame DRULHE et Madame LAGARDE présentent le projet.

Aire de jeux :

Le projet est sur l'emplacement actuel de l'aire de jeux avec une emprise au sol rectangulaire plus régulière. Les activités seraient une grande structure type piccolo avec 2 toboggans, un portique "nid d'oiseaux", des jeux à ressorts : la mono feuille et le side-car et un puzzle 3D.

Pour la sécurité, il conviendrait de mettre en place un sol amortissant type gazon synthétique et une clôture au norme.

Parcours de santé :

Le projet porte sur l'aménagement le long du Céor, le long des berges.

L'idée serait de mettre en place dans un premier temps, une activité type tyrolienne, des tables de pique-nique et des bancs, puis dans un second temps un parcours de santé, jusqu'aux pas japonais qui permettront de traverser le Céor pour rejoindre la route de Mondoye.

City stade :

Pour le city stade, il n'y a pas de possibilité d'implantation dans le coeur de village.

Un city stade est déjà existant à proximité du stade de football.

L'idée est plutôt de mener une réflexion participative avec les jeunes pour connaître leurs envies en vue de prévoir des travaux par exemple à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis.

La caravane du sport

L'UFOLEP en partenariat avec PAYS SEGALI COMMUNAUTE prévoit l'organisation courant juillet 2021 d'une demi-journée de sport intergénérationnel à Cassagnes-Bégonhès, ouverte à tous et gratuite.

Office de tourisme

2 circuits de vélos de route de 40 km et 67 km passent par Cassagnes-Bégonhès.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel


